



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	P	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	E	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	E	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HANTIAUX
Dém	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		
P	Julie NOËL		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 16/09/2020
2. Information projet éolien de Filot
3. Suivi de la charte de convivialité
4. Présentation de l'appel à projet "Wallonie cyclable"
5. Infos sur la nouvelle circulaire liée au DR
6. Suivi des modifications sur le projet d'aménagement et transformation de la maison "Gaston Chauffé", annexe à l'Administration communale (dossier de permis introduit)
7. Suivi du projet lié à la fiche 1.8 du PCDR: projet de passerelle entre le Quai des Outleus et le Quai du Batty
8. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (projet MIMOB)
9. Suivi du projet lié à la fiche 3.2 du PCDR - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sports et du parking à proximité de la Maison de village de Filot
10. Enquêtes publiques en cours, achevées ou à venir:
 - ✘ Permis unique de classe 1 avec EIE pour 5 éoliennes sur les communes de Ouffet et Clavier (EP du 27/11/20 au 04/01/21)
 - ✘ Projet de plan sur la libre circulation des poissons (EP du 26/10/20 au 10/12/20)
 - ✘ Permis d'environnement classe 2 pour le maintien en activité de la station service à Hamoir
 - ✘ Implantation d'un mât de mesure en zone économique industrielle en dérogation du plan de secteur
11. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance est un peu particulière vu qu'elle est organisée via l'application TEAMS et il s'agit d'une première pour cette CCATM-CLDR.

1. Approbation du PV de la réunion du 16/09/2020

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2. Information projet éolien de Filot

Tout le monde a certainement été informé via la presse d'une peut-être future installation d'éoliennes à Filot. Ce projet a été présenté au Conseil communal il y a 3 semaines et la présentation à proprement parlé a été envoyée par mail la semaine dernière à tous les membres de la CLDR-CCATM pour qu'ils puissent en prendre connaissance. M. LECERF précise que ce projet est initié par Luminus et ce dernier cherchait un terrain exploitable. Luminus a trouvé un espace se situant de l'autre côté de la Route de Marche, en face de l'hôtel des Chasseurs vers Saint-Roch. Il s'agirait d'installer 3 éoliennes dont 2 seraient en zone forestière et une en zone industrielle. Les deux premières seraient une propriété communale et la troisième appartiendrait à un propriétaire privé. Il

est vrai que la Commune a déjà connu un projet éolien il y a quelques années avec la Commune de Ferrières mais ici, la situation est différente et Hamoir est devenu un partenaire incontournable. La Commune souhaite une proposition financière intéressante ; les communes sont souvent réticentes à l'idée d'installer des éoliennes car les citoyens ne sont pas favorables au vu de l'esthétique. A Modave, par exemple, une coopérative a été créée avec une éolienne 100% citoyenne pour mieux faire accepter le projet. Le Conseil a un sentiment positif vis-à-vis de ce projet et 2 options s'offrent: devenir partenaire de Luminus ou créer une coopérative. M. LECERF poursuit la présentation et signale qu'il a invité M. CORNET, représentant de Féréole afin d'avoir toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet quel que soit le choix effectué. Le comparatif est intéressant car, à l'heure actuelle, rien n'est décidé. Il est clair que les intérêts financiers sont moindres avec la création d'une coopérative et tout le monde n'a également pas les moyens d'investir ; avec des bénéficiaires engendrés par une éolienne communale, les habitants en profitent plus facilement. M. LECERF a un penchant pour un partenariat avec Luminus car cela signifie moins de travail et moins de risques car l'avenir est encore incertain à ce sujet (certificats verts, etc.). Cette position est partagée avec le Conseil communal. Toutefois, il faut être conscient qu'un projet éolien sur dix aboutit et que pour ce faire, une étude de mesurage doit être réalisée au minimum durant une saison. Luminus souhaiterait effectuer le test dès le printemps jusqu'à l'automne. Pour cette raison, il faut se décider rapidement (d'ici janvier 2021) afin d'accorder le placement du mât de mesurage. L'enquête publique liée au mât débute demain. Attention, il s'agit bien d'une enquête pour le placement d'un mât de mesurage et non d'une éolienne ; le mât peut être placé sans qu'il n'y ait d'éolienne à l'avenir. Luminus souhaiterait signer un contrat avec Hamoir afin de bloquer le terrain durant 5 ans pour les études, etc. La Commune de Lierneux a un projet similaire actuellement avec 6 éoliennes.

M. NUYS prend la parole et précise avoir lu pas mal de commentaires positifs et négatifs sur ce projet sur les réseaux sociaux. L'esthétique des éoliennes est souvent mise en avant mais ce dernier rappelle qu'il y a beaucoup d'éoliennes du côté de Bastogne (visibles de l'E25) et qu'elles s'intègrent bien dans le paysage. En outre, c'est une belle source d'énergie verte et l'emplacement à Filot est jugé correct.

M. HAMTIAUX continue la conversation en clamant qu'il est à 100% pour les projets éoliens. Il est coopérateur chez Féréole mais il comprend tout à fait les arguments de la Commune. Peu importe le choix qui sera fait tant que le projet voit le jour à Hamoir.

Mme VAN LAER trouve qu'il s'agit d'une super initiative mais a peur de la collaboration avec Luminus car ce dernier a mauvaise presse. Pourquoi pas une collaboration avec Lampiris ou une autre société plus locale et plus fiable ? Il est possible de trouver un juste milieu entre la coopérative et la société si celle-ci a de bonnes valeurs. M. LECERF ne comprend pas pourquoi Luminus ne serait pas un partenaire fiable car, dans ce genre de contrat, tout est noté dans les moindres détails et il n'est pas possible de ne pas le respecter. De plus, Luminus est une société ayant les reins solides et c'est la seule société s'étant manifestée. Un projet éolien dans une zone forestière est très complexe à mettre sur pieds et Luminus est spécialiste dans ce domaine. Il ne serait également pas correct d'aller chercher un autre partenaire car Luminus a tout réalisé pour la commune (choix de l'emplacement, contacts, etc.). Le second propriétaire (privé) a déjà signé. Lierneux travaille également avec Luminus

et n'a rencontré aucun problème. Il en est de même pour Aywaille et Stoumont dont le projet est moins avancé. Mme VAN LAER est d'accord avec ces arguments et est favorable à ce projet éolien.

M. VAN ERPS rappelle, qu'il y a quelques années, la CCATM-CLDR a dû rendre un avis sur un projet éolien à Piromboeuf (Harzé-Aywaille) et un avis négatif a été rendu. Les éoliennes d'avant n'étaient pas si écologiques qu'on le disait et le sont-elles aujourd'hui ? M. KRIESCHER répond à ce commentaire en précisant que les éoliennes d'Aywaille n'avaient pas été installées pour deux raisons majeures : la zone de migration importante à cet endroit et la vue du Château de Harzé entravée à cause des éoliennes. Le refus n'avait rien à voir avec l'écologie ou l'économie. Il ne faut pas oublier que la fermeture de Tihange a lieu demain et que c'est aujourd'hui qu'il faut agir. M. VAN ERPS demande si les éoliennes tournent assez pour avoir des bénéfiques. Il lui est répondu positivement car les éoliennes d'aujourd'hui ont des têtes modulables pour les orienter dans la meilleure position.

M. SILVESTRE a participé à la présentation de Luminus qui est d'ailleurs le plus grand acteur éolien connu. Pour une commune, il n'est pas toujours facile d'équilibrer un budget surtout quand les recettes sont peu nombreuses et tel est le cas à Hamoir. Pour cette raison, le projet est très intéressant mais il faut encore négocier pour obtenir plus.

M. HAMTIAUX clôture ce point en réponse à l'inquiétude de M. VAN ERPS ; des mâts de mesurage sont justement placés pour évaluer les vents, les migrations, etc. mais surtout le potentiel financier des futures éoliennes !

3. Suivi de la charte de convivialité

Ce dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion CLDR-CCATM. Il a été proposé de poursuivre l'élaboration de la charte au printemps lorsqu'il sera possible d'effectuer des consultations dans les villages puisque le souhait est d'élaborer une charte spécifiant les particularités de chaque village de la commune.

4. Présentation de l'appel à projet "Commune pilote Wallonie cyclable"

Les différents liens pour ce dossier ont été envoyés par mail ce jour à l'ensemble des membres. Le principe de cet appel à projets est de valoriser le vélo lors des déplacements quotidiens et non touristiques. Avant, les différents villages de la commune étaient uniquement reliés par des nationales ce qui rendait les déplacements dangereux. Grâce au RAVeL qui se développent progressivement, les déplacements sont vus différemment et tous les villages sont connectés sauf Filot, mais la liaison cyclo-piétonne est espérée prochainement.

Les enjeux essentiels de la politique cyclable pour les prochaines années seront de :

- ✘ Rendre cet axe structurant (RAVeL) accessible aux différents quartiers de la commune ;
- ✘ Faciliter l'accès aux commerces et services au sein des villages et plus particulièrement à Hamoir ;
- ✘ Faire entrer la pratique du vélo au quotidien dans les mœurs.

De là, une stratégie doit se mettre en place et se fonde sur quatre axes :

✘ Mise en place d'une « Commission Communale du Vélo »

Le « M » de la CCATM représente le mot « Mobilité » et c'est pour cette raison que la création de la « Commission Communale du Vélo » doit logiquement être une émanation de notre assemblée. Plusieurs membres de la CLDR-CCATM, citoyens, agents du SPW, de la zone de Police ou bien du GREOVA se sont proposés pour la composer et voici la composition adoptée ce jour:

- 2 représentants politiques de la CCATM-CLDR : M. P LECERF et Mme M-N MINGUET ;
- 2 représentants non-politiques de la CCATM-CLDR : M. S VAN ERPS et M. HAMTIAUX ;
- 1 conseiller communal en mobilité : M. P WARZEE ;
- 1 policier de la zone Condroz: M. F DENIS ;
- 1 membre du service cadre de vie : Mme M JASPART ;
- 1 représentant du SPW : M. P VANBRABANT ;
- 3 représentants des usagers locaux : M. M PETITJEAN, M. M TELLER et M. R NUYS ;
- 1 représentant du GREOVA : Mme M LACASSE.

✘ Réalisation de liaisons et aménagements

➤ Hamoir :

- Aménagement du chaînon manquant entre le Ravel venant de Liège et celui venant de Durbuy. Cette liaison comprend le quai de Wenigumstadt et le quai du Batty (amont et aval du pont). L'idée est d'envisager la transformation de ces voiries en rues cyclables.
- Construction d'une passerelle mobilité douce sur l'Ourthe, afin de réunir les deux rives et de donner ainsi accès aux habitants de la rive droite au réseau vélo du village et aménagement d'un chemin réservé (F99B), entre cette passerelle et la gare SNCB (appel à projets « mobilité active 2019 » et fiche projet PCDR). Ce chemin réservé sera également intégré au nouvel îlot urbain « Quartier Nord ».
- Installation de bandes cyclables suggérées et d'une signalisation adaptée, sur les cheminements cyclables reliant les différents pôles du village (gare, école, zone commerciale, administration communale, CPAS, bibliothèque, complexe sportif, pôle TEC, police, etc.)

➤ Comblain-la-Tour :

- La grande majorité du village se situe en rive droite de l'Ourthe et le Ravel s'y situe en rive gauche. L'accès à ce réseau structurant doit être facilité par l'aménagement d'un chemin réservé (F99B) à partir du pont sur l'Ourthe, sans devoir utiliser, comme c'est le cas actuellement, la RN 654, très dangereuse à cet endroit. Ce chemin irait idéalement jusqu'au terrain de foot situé à proximité.

➤ Fairon :

- Le quartier « Chirmont » (zone de développement de l'habitat) doit être relié au RAVeL par le cœur du village, grâce à des aménagements de type « bande cyclable suggérée » et à l'élargissement de la rue du Chirmont (étudié dans le cadre du PIC).
- La RN654 reste un obstacle à franchir pour les habitants du haut du village. Un escalier et un tunnel sous la nationale permettent ce franchissement pour les piétons. L'installation d'une goulotte permettrait aux cyclistes de profiter de la liaison RAVeL – Route d'Anthisnes aménagée dans le cadre du plan escargot.

➤ Filot :

- Réalisation d'une liaison cyclo-piétonne (chemin réservé) le long de la RN66 entre Hamoir et Filot (programme d'investissements SPW) et ce, jusqu'à la Maison de village.

✘ Mesures de réduction de la vitesse

Différentes mesures en faveur de la réduction de la vitesse ont déjà été débattues au sein de la CLDR-CCATM. Lors des dernières réunions, il a été question de réduire la vitesse à 30km/h dans le centre d'Hamoir. En outre, une dizaine de racks à vélos sont également installés dans l'entité mais certains doivent être sécurisés davantage (Gares de Comblain-la-Tour et Hamoir par exemple). Une zone de recharge pour vélos existe au Café du Batty actuellement ; il serait bon de discuter en Commission Communale Vélo de l'utilité d'en développer davantage ou non dans la commune.

✘ Formation et sensibilisation des usagers

Il s'agit de poursuivre la formation pratique au code de la route des élèves du fondamental, en collaboration avec la police et la Cellule « Education et Prévention du Gouverneur de la province de Liège » et y ajouter des sorties de terrain. En outre, il est envisagé d'organiser des journées sans voitures ou/et des actions de promotion de l'usage du vélo. Enfin, sensibiliser les entreprises locales à la promotion de l'usage du vélo au sein du personnel et aux mesures de confort favorisant celui-ci (aires de parking sécurisées, bornes de rechargement) serait une excellente idée à développer.

En plus de ces 4 grands axes développés, il est bon de noter que le vélo est également la santé et qu'il est constaté qu'un usage quotidien du vélo est parfois prescrit par les médecins pour lutter contre certains risques de santé (cœur, diabète, etc.). Le vélo c'est aussi le loisir et le tourisme : les réseaux Ravel et points nœuds contribuent au développement d'une pratique du vélo pour le loisir et pour le tourisme. Pour terminer, la commune de Hamoir compte construire un nouvel office du tourisme, véritable centre d'accueil et d'informations, à proximité du RAVeL, au cœur du complexe sportif. Cet outil permettra le stationnement, la mise à disposition de vestiaires, d'une station de lavage, etc. au profit de tous les pratiquants du vélo mais aussi des autres activités nature :

marcheurs, joggeurs, traileurs, etc. Il pourrait aussi devenir le siège de la « Commission Communale du Vélo ».

M. LECERF poursuit et précise que le dossier pour cet appel à projet doit être rentré pour le 31 décembre et qu'il y a encore du travail avant la finalisation. Celui-ci sera présenté demain, dans l'état actuel, au Conseil communal. Via cet appel à projets, il est possible d'obtenir 150.000€ de subsides.

Un membre souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a aucun réparateur vélos sur la commune et qu'il est bien dommage de constater cela au vu du développement en cours et attendu. Les réparateurs les plus proches se situent à Awan et à Comblain-au-Pont mais les délais sont souvent longs car ils sont fort sollicités. M. LECERF est bien d'accord avec ce point. Un autre membre propose de placer un distributeur avec quelques produits essentiels afin de dépanner les cyclistes. Cette proposition est approuvée par tous et sera notée dans le dossier de l'appel à projet.

M. TELLER clôture : avec trois villages situés dans la vallée et avec l'essor du vélo électrique pour ceux qui habitent sur les hauteurs, il est possible, moyennant une infrastructure adaptée et une sensibilisation de la population, de développer le « réflexe vélo » dans la commune et avoir comme premier réflexe de penser à utiliser le vélo plutôt que la voiture pour de petits déplacements quotidiens de quelques kilomètres.

Tous les membres de la CCATM-CLDR approuvent la création de la « Commission Communale du Vélo », sa composition, ses enjeux ainsi que la stratégie proposée ainsi que l'appel à projets.

5. Infos sur la nouvelle circulaire liée au DR

Mme LACASSE prend la parole et explique les différentes nouveautés de la circulaire liée au Développement rurale. Trois points sont à mettre en avant :

✘ Budget participatif – *disponible une seule fois pour Hamoir, le PCDR prenant fin en 2022*

Tous les deux ans, sur proposition de la CLDR, une Commune disposant d'un PCDR en cours de validité peut solliciter une subvention de maximum 10.000 € dans le cadre d'un projet de budget participatif. Le taux de subventionnement est de 50%, c'est-à-dire que chaque euro investi par la Région wallonne doit aussi l'être, au minimum à part égale, par la Commune concernée. Concrètement, la Commune met en œuvre ce budget participatif sous forme d'appel à projets, et sur base de trois documents de référence (pas encore mis à disposition sur le site internet de l'Administration). Il est à noter que les fiches-projet d'un PCDR financièrement abordables pourraient être concrétisées via ce biais.

Voici la marche à suivre pour bénéficier de ce subside :

1. La Commune organise l'appel à projets en prenant compte des conditions listées dans les documents de référence.
2. La Commune complète les documents de référence.

3. Le Conseil communal approuve les documents de référence complétés, le budget et le principe de mener un projet de budget participatif.

4. Afin de solliciter le subside, la Commune envoie à l'Administration le PV de CLDR approuvant la demande de budget participatif, la délibération du Conseil communal et les trois documents de référence dûment complétés.

5. L'Administration examine la recevabilité du dossier et notifie à la Commune un arrêté ministériel d'octroi de la subvention endéans les deux mois de la demande. Celui-ci mentionne entre autres les modalités de liquidation du subside. La première tranche, équivalent à 50% du subside, est liquidée à la notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention. Au plus tard deux ans après la date de notification de l'arrêté ministériel d'octroi de la subvention, la commune introduit les pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la seconde tranche, soit le solde du subside.

Toute nouvelle sollicitation de subvention dans le cadre d'un projet de budget participatif est soumise à la clôture de l'édition précédente et ne peut être renouvelée que tous les deux ans au minimum.

✗ Les subventions octroyées

	Catégorie de projets	Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €	400.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €	510.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW ⁴	80%	250.000 €	200.000 €

Projet transcommunal : +10%

Auparavant, ces subsides étaient différents. Par exemple, le subside pour l'acquisition d'un terrain était calculé en fonction de la destination du projet. Aujourd'hui, le subside est fixe (60%) et le projet aménagé est calculé séparément. En outre, auparavant, les subsides étaient de 60% ou 80% jusqu'à la tranche des 500.000€ puis diminuaient à 50%. Aujourd'hui, la tranche maximale est indiquée dans la troisième colonne et passé ce montant, le subside

tombe à 0. La quatrième colonne représente le subside maximal donné par le Développement rural.

✘ Les périodes d'octroi de subventions

Dès le 1er janvier 2021, les demandes de nouvelle convention feront l'objet de deux sessions d'approbation par an, respectivement au 1er mars et au 1^{er} septembre. A chacune des sessions d'approbation, les demandes de nouvelle convention seront approuvées en fonction du budget disponible. Le cas échéant, si des arbitrages devaient être faits entre les demandes d'une même session d'approbation, ceux-ci seraient réalisés au regard des critères suivants:

- La demande a-t-elle été présentée lors de la session d'approbation précédente?
- S'agit-il d'une première ODR?
- Combien de conventions la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours?
- Quel montant de subside la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours?
- Quelle est la qualité du projet?

M. LECERF prend la parole et signale qu'il est impératif d'avancer pour le projet relatif à Filot. Ce dossier doit passer pour l'obtention d'une convention en mars 2021 ; les héritiers veulent vendre au plus vite et le terrain pourrait passer sous le nez de la commune. En ce qui concerne la nouvelle législation liée au Développement rural, les nouvelles ne sont pas bonnes ; les finances sont au plus bas. M. LECERF termine en demandant aux membres de réfléchir à une action à élaborer via le budget participatif en 2021 ; l'occasion sera unique pour Hamoir au vu de la fin de validité du PCDR en 2022. Le point sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine CCATM-CLDR lorsque les documents seront disponibles sur le site de l'administration.

6. Suivi des modifications sur le projet d'aménagement et transformation de la maison "Gaston Chauffé", annexe à l'Administration communale (dossier de permis introduit)

Pour rappel, ces aménagements sont en liens avec l'appel à projet « Eco bâti » où le subside était de 80.000€. Ce dossier a trainé et le marché a dû être annulé en mai 2020. Ce dernier a été refait avec une nouvelle étude relative aux superficies des pièces. Un permis a été déposé et le délai est de 130 jours. Le permis est attendu pour attribuer le marché. Les travaux sont attendus en mars avec une finalisation en juin 2021.

7. Suivi du projet lié à la fiche 1.8 du PCDR: projet de passerelle entre le Quai des Outleus et le Quai du Batty

Ce dossier n'a pas beaucoup évolué depuis la dernière réunion. La commune a obtenu le feu vert pour réaliser une étude hydraulique par l'ULG concernant l'implantation de la passerelle. Un élargissement de la berge est imaginé à hauteur du Clapotis via un gradin afin d'amener les citoyens au plus près de l'eau.

8. Suivi du projet d'urbanisation du centre de Hamoir (projet MIMOB)

Pour ce dossier, les informations ont été relayées avec les différents points d'attention. MIMOB reviendra bientôt vers la commune avec de nouveaux plans. Ce dernier va retravailler les zones de stockage des déchets et les accès des jardins vers le Batty. L'objectif du futur quartier n'est pas d'avoir un aspect linéaire et il est envisagé de créer une charte spécifique au lotissement avec une réglementation vis-à-vis des barrières, abris de jardin, etc. pour avoir un ensemble cohérent. La Commune a également proposé d'intégrer un nouvel espace citoyen ainsi que plusieurs petites poches de verdure.

La réflexion de base provenait du Masterplan et ici c'est MIMOB qui a repris le projet, la commune se doit d'être à l'écoute et ouverte à toute proposition car la donne a changé. MIMOB rencontre également des problèmes avec les zones inondables et a rencontré le GTI ; une étude hydraulique sera peut-être également réalisée avec l'ULG.

9. Suivi du projet lié à la fiche 3.2 du PCDR - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sports et du parking à proximité de la Maison de village de Filot

Suite à la réunion CLDR-CCATM de ce lundi 14 décembre 2020, M. LECERF a envoyé un mail à l'ensemble des membres afin de leur faire part d'une information concernant ce dossier :

« Chers amis,

Je viens d'être informé que madame Banneux ne souhaite plus vendre le terrain de Filot à la commune. La raison invoquée est la lenteur de la procédure et son extrême besoin de liquidités à cause de la crise covid. Elle aurait un autre amateur disposé à acheter immédiatement.

Nous sommes dans un pays libre et nous ne pouvons la contraindre si ce n'est par une future expropriation. C'est très décevant surtout dans le contexte d'une opération de développement rural qui a été mûrie avec la population. Il nous reviendra à tous de réfléchir aux conséquences de cette décision et aux manières de réagir. J'informerai le conseil communal ce soir de cette triste situation.

Bien à vous. »

10. Enquêtes publiques en cours, achevées ou à venir:

- ✘** Permis unique de classe 1 avec EIE pour 5 éoliennes sur les communes de Ouffet et Clavier (EP du 27/11/20 au 04/01/21)

Ce projet éolien ressemble au projet de Piromboeuf abordé au début de la réunion. Hamoir se situe dans un rayon de 5 kilomètres et c'est pour cette raison que l'avis de la commune est demandé. Ouffet et Clavier ne sont pas favorables à l'installation des éoliennes. Certains citoyens d'Ouffet et de Clavier ont envoyé des réclamations à Hamoir afin de s'opposer au projet. La commune n'est pas obligée de donner son avis et l'idéal est de ne pas le faire au vu des positions des autres communes concernées. Mme JASPART répondra aux réclamations mais ne donnera pas d'autres avis à ce sujet. Tous les membres approuvent cette décision.

- ✘** Projet de plan sur la libre circulation des poissons (EP du 26/10/20 au 10/12/20)

Aucun commentaire de la part des membres.

- ✘ Permis d'environnement classe 2 pour le maintien en activité de la station-service à Hamoir

L'enquête publique se termine bientôt. Il n'y a eu aucune réclamation sauf un Monsieur s'inquiétant de l'ouverture du car Wash presque H24 provoquant des nuisances sonores.

- ✘ Implantation d'un mât de mesure en zone économique industrielle en dérogation du plan de secteur

Le mât de mesurage concerne les éoliennes évoquées au début de la réunion. La CCATM doit se prononcer car il s'agit d'une dérogation au plan de secteur. En fonction de l'avis du Conseil communal, un mail sera envoyé à l'ensemble des membres afin de demander leurs avis car une nouvelle réunion ne sera certainement pas organisée d'ici-là.

11. Divers

- Il y a eu des modifications vis-à-vis de l'habitat léger ; des normes de salubrité strictes ont été fixées (évacuation des eaux, etc.). Ces normes concernent surtout les biens loués. Les premières normes sont attendues en juin 2021 ;
- Le dossier complet pour le Permis d'urbanisme du Chirmont a été réintroduit la semaine dernière. La Région wallonne doit donner son retour dans les 20 jours ;
- Le chantier de la Maison rurale est toujours à l'arrêt. Plusieurs firmes ont été consultées ; une seule a rendu prix. La commune espère qu'elle réponde aux critères afin d'avancer. Le bâtiment est muni d'électricité depuis samedi. Un chauffage va être installé pour garder une température constante dans le bâtiment ;
- Beaucoup de boue a été constatée à la Carrière du Bloquay à cause de la sortie des camions. Mme MINGUET a contacté les exploitants de la carrière et selon eux, l'état de la route est exceptionnel et s'explique par des gros travaux en cours à Comblain-au-Pont. Une société est venue, par la suite, nettoyer la route. La commune va rester attentive et proposera un bac de lavage à l'exploitant si la boue revient. En outre, la vitesse n'est pas adaptée à cet endroit. Il serait bon d'aborder le problème avec Mme DOCTEUR (SPW) lors de son prochain passage. Des panneaux « sortie de camions » seraient également les bienvenus.
- Chaque membre de la CLDR-CCATM est invité au prochain Conseil communal qui se déroulera le 15/12/2020 via vidéoconférence. Lors de cette séance, le budget 2021 sera voté. Il faut contacter M. SILVESTRE pour obtenir le lien de connexion.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation et surtout leur connexion ! Il espère pouvoir organiser une réunion à l'administration en 2021 pour fêter les retrouvailles du groupe. La réunion est clôturée à 22H.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)